Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Liquidation amiable sas et risque pour associés si dettes

Par PV1381

Bonjour,

je suis actionnaire à 45% d'une SAS dans l'informatique qui a perdue son seul et unique client.

Je ne suis que peu intervenu dans cette entreprise hormis pour mon expertise en informatique et n'en ai tiré aucun bénéfice.

Aujourd'hui nous souhaitons liquider cette SAS. Le président a proposé une liquidation amiable dans une première assemblée que j'ai accepté.

Dans une seconde assemblée, il affirme qu'il y a un mali de liquidation d'environ 2500? et que cela sera répartis entre les actionnaires par le non remboursement des actions aux associés. Cependant il n'y a que 1000? de capital social donc je pense que cela ne va pas suffire même en incluant les encours des associés.

Qui va régler les 1500? restant s'il n'y a plus assez de liquidité? le président a déjà essayé de me demander un peu d'argent pour combler les dettes, ce que j'ai refusé catégoriquement. Nous nous sommes un peu accroché.

Si j'accepte de signer cette AG, est-ce que l'on peut exiger de moi le paiement de dettes?

N'ais je pas plutôt intérêt à formuler mon refus de la liquidation amiable en raison du mali de liquidation et à demander une mise en liquidation judiciaire? En tant qu'actionnaire d'une SAS, je n'ai normalement aucun risque si ce n'est la perte de mes actions, non?

Merci par avance pour vos réponses/conseils.